Publié le : 27/03/2026

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260326-DE_2026_063-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mars 2026

Date de convocation : 23 mars 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 27 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MEGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Madame Mauricette DIRR et Monsieur Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Madame Chantal TARDY

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260326-DE_2026_063-DE

CM 26.03.2026	Désignation des représentants à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)	**Délibération n°2026-063**

Rapporteur : Gwenaëlle AOUTIN

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est adhérente à l'ALEC, et à son projet associatif. A ce titre, elle contribue à orienter la stratégie et l'activité de l'agence. Pour cela, **une personne élue doit être désignée** pour siéger dans les instances de gouvernance de l'ALEC.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat se donne pour objet de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, en encourageant et en accompagnant localement la transition énergétique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc.

Pour ce faire, l'Association pourra entreprendre, sous l'impulsion et le contrôle de ses membres adhérents, des actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie (via la sobriété et l'efficacité énergétique), au développement des énergies locales et renouvelables, à la lutte contre la précarité énergétique, etc.

L'ALEC est une association de mutualisation sur les enjeux Energie/Climat à la jonction du monde de l'Economie Sociale et Solidaire et de celui des collectivités. C'était le choix des 7 EPCI qui composaient le Pays de Saint-Brieuc à la création de la structure. Dans son projet associatif, elle assume cette dualité qui en fait sa spécificité avec une gouvernance partagée entre les représentants des collectivités et les acteurs de la société civile. Cela permet à l'ALEC, à la fois de porter des projets en propre (sous le pilotage de son Conseil d'Administration) et d'être en appui de la stratégique et en soutien de la mise en œuvre des politiques de publiques.

Les sujets traités par l'ALEC nécessitent des échanges et implications avec les politiques de :

- Transitions écologiques, énergétique et climatique
- Habitat/Logement - Affaires sociales
- Stratégies patrimoniales
- Aménagement/urbanisme

Le représentant de la commune est l'interlocuteur de l'ALEC pour toute les actions de l'agence sur la commune. Ex : Conseiller ou de la Conseillère en Energie Partagé pour les questions liées à la gestion du patrimoine, échanges sur la situation d'un habitant confronté à la précarité énergétique, déploiement d'action de sensibilisation sur les enjeux énergie-climat...

Ce représentant est la courroie de transmission entre l'ALEC et la commune (notamment le conseil municipal).

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260326-DE_2026_063-DE

Les élus référents sont sollicités pour travailler à la définition du programme d'actions annuel du service de Conseil en Energie Partagé et pour tous les échanges liés à ce programme d'action. En parallèle, il peut également être sollicité par les autres services de l'ALEC (à destination des habitants notamment ou pour des temps liés aux activités autour des énergies renouvelables et/ou de la stratégie climat locale).

Concernant la gouvernance de l'ALEC, l'élu référent est le représentant de la commune à l'Assemblée générale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide

- **De désigner Mr David AILLET, pour représenter la commune de Jugon-les-Lacs à l'ALEC**

Suivent les signatures pour copie conforme,



Le Maire

Gwenaëlle AOUTIN

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260326-DE_2026_063-DE